ÉTATS FINANCIERS 2015

STL
Sens commun

stl.laval.qc.ca

TABLE DES MATIÈRES

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière 2

Rapport de l'auditeur indépendant 3

Rapport du vérificateur général de Laval 7

État des résultats 11

État de la situation financière 12

État de la variation de la dette nette 13

État des flux de trésorerie 14

Notes complémentaires 15

ANNEXE A – Dette à long terme 33

ANNEXE B – Charges par objet 34

ANNEXE C – Activités de fonctionnement à des fins fiscales 35

ANNEXE D – Activités d'investissement à des fins fiscales 36

ANNEXE E – Excédent accumulé 37

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers de la Société de transport de Laval ont été dressés par la direction qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les montants qui doivent nécessairement être fondés sur le jugement et les estimations. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public applicables aux administrations locales recommandées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public de l'Institut Canadien des Comptables Agréés.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction de la Société maintient un système de contrôle comptable interne, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le conseil d'administration s'acquitte de sa responsabilité relative aux états financiers, principalement par l'intermédiaire de son comité de vérification. Le comité de vérification est composé de membres du conseil d'administration et d'un membre externe. Ce comité rencontre la direction, le vérificateur général de Laval et la firme Raymond Chabot Grant Thornton s.e.n.c.r.l. examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Les états financiers ont été audités conjointement par le vérificateur général de Laval et par Raymond Chabot Grant Thornton s.e.n.c.r.l. dont les services ont été retenus par le conseil d'administration. Le vérificateur interne, le vérificateur général de Laval et l'auditeur indépendant peuvent, en toute liberté et en toute indépendance, rencontrer le comité de vérification.

Laval, Québec
Le 29 mars 2016

Le directeur général,

Guy Picard, PH.D, PM

La directrice et trésorière
Administration et planification d'entreprise,

Kathy Dumortier, CPA, CA

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Raymond Chabot Grant Thornton
S.E.N.C.R.L.
Bureau 300
Les Tours Triomphe
2500, boul. Daniel-Johnson
Laval (Québec) H7T 2P6

Téléphone : 514 382-0270
Télécopieur : 514 875-9797
www.rcgt.com

Aux membres du conseil d'administration de la
Société de transport de Laval

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société de transport de Laval, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2015, l'état des résultats, l'état de la variation de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (SUITE)

Fondement de l'opinion avec réserve

La société n'a pas comptabilisé, à l'état de la situation financière, des paiements de transfert relatifs à différents programmes d'aide concernant la construction d'immobilisations et d'autres dépenses financées ou devant être financées par emprunts dont certains travaux ont été réalisés. Cette situation est conforme aux exigences de l'article 1.1 de la Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux (RLRQ, chapitre S-37.01) qui énonce que seule la partie de la subvention qui est exigible dans l'exercice de la société et autorisée par le Parlement dans l'année financière du gouvernement doit être comptabilisée. Elle constitue cependant une dérogation à la norme comptable sur les paiements de transfert qui prévoit la comptabilisation des subventions lorsqu'elles sont autorisées par le cédant à la suite de l'exercice de son pouvoir habilitant et que le bénéficiaire a satisfait aux critères d'admissibilité. Étant donné la comptabilisation actuelle de ces paiements de transfert comme le prescrit la Loi, les ajustements suivants sont nécessaires afin que les états financiers de la société respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public :

	Surévaluation/ (Sous-évaluation)	
	2015	**2014**
État de la situation financière		
Débiteurs – gouvernement du Québec	(46 426 742)	(31 226 463)
Dette nette	46 426 742	31 226 463
Excédent accumulé	(46 426 742)	(31 226 463)
État des résultats		
Revenus - transferts	(15 200 279)	(1 139 685)
Excédent de l'exercice	(15 200 279)	(1 139 685)
Excédent accumulé au début de l'exercice	(31 226 463)	(30 086 778)
Excédent accumulé à la fin de l'exercice	(46 426 742)	(31 226 463)

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (SUITE)

Opinion avec réserve

À notre avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans le paragraphe de fondement de l'opinion avec réserve, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société de transport de Laval au 31 décembre 2015 ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Observations

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur le fait que la Société de transport de Laval inclut dans ses états financiers certaines informations financières à des fins fiscales. Ces informations, qui ne sont pas exigées selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public, sont établies conformément au modèle prescrit par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et présentées aux annexes C, D et E.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.[1]

Laval
Le 29 mars 2016

[1] CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique nº A122487

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DE LAVAL

Bureau du vérificateur général de Laval

Aux membres du conseil d'administration de la
Société de transport de Laval

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société de transport de Laval, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2015, et les états des résultats, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les Normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit assortie d'une réserve.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DE LAVAL (SUITE)

Fondement de l'opinion avec réserve

La direction n'a pas comptabilisé à l'état de la situation financière des paiements de transfert à recevoir du gouvernement du Québec et dont il est prévu que lesdits paiements de transfert seront effectivement obtenus. Ces montants sont relatifs à différents programmes d'aide concernant la construction d'immobilisations et d'autres charges pour lesquels les travaux ont été réalisés ou les charges constatées, mais dont les transferts en vertu des programmes d'aide sont versés par le gouvernement de façon pluriannuelle. Cette méthode comptable constitue une dérogation aux recommandations du chapitre SP3410 « Paiements de transfert », du *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public* qui prévoit la comptabilisation des paiements de transfert à titre de revenus pour le bénéficiaire lorsqu'ils sont autorisés par le gouvernement cédant à la suite de l'exercice de son pouvoir habilitant et que le bénéficiaire a satisfait aux critères d'admissibilité, sauf lorsque les stipulations de l'accord créent une obligation répondant à la définition d'un passif.

Les incidences de la comptabilisation actuelle sur les états financiers aux 31 décembre 2015 et 2014 sont les suivantes :

	Surévaluation/ (Sous-évaluation)	
	2015	**2014**
État de la situation financière		
Débiteurs et Actifs financiers	(46 426 742)	(31 226 463)
Dette nette	46 426 742	31 226 463
Excédent accumulé	(46 426 742)	(31 226 463)
État des résultats		
Transferts et Revenus	(15 200 279)	(1 139 685)
Excédent de l'exercice	(15 200 279)	(1 139 685)
Redressement aux exercices antérieurs	(31 226 463)	(30 086 778)
Excédent accumulé à la fin de l'exercice	(46 426 742)	(31 226 463)

Opinion avec réserve

À mon avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans le paragraphe « Fondement de l'opinion avec réserve », les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société de transport de Laval au 31 décembre 2015, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Observations

Informations financières établies à des fins fiscales

Sans pour autant modifier mon opinion, j'attire l'attention sur le fait que la Société de transport de Laval inclut dans ses états financiers certaines informations financières qui ne sont pas exigées selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Ces informations, établies conformément au modèle prescrit par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) et présentées aux annexes C, D et E,

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DE LAVAL (SUITE)

portent sur l'établissement de l'excédent de l'exercice et la ventilation de l'excédent accumulé à des fins fiscales.

Autres points

Comptabilisation des paiements de transfert

Une version révisée de la norme portant sur la comptabilisation des paiements de transfert (chapitre SP3410 « Paiements de transfert » du *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*) est entrée en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er avril 2012. Le fondement de mon opinion avec réserve exprimé ci-dessus découle de mon interprétation de cette norme.

La norme maintient le principe qu'un paiement de transfert doit être constaté à titre de revenu lorsqu'il est autorisé et que les critères d'admissibilité sont atteints. Elle précise cependant le critère d'autorisation pour le bénéficiaire en le mettant en lien avec l'autorisation du côté du cédant, d'où la divergence d'interprétation. Je considère que les représentants des gouvernements sont habilités à négocier et à conclure des ententes valides et que, par conséquent, l'autorisation d'un paiement de transfert survient lorsqu'un représentant habilité signe une entente et informe par écrit le bénéficiaire de sa décision d'effectuer un transfert. Ces faits établissent, selon moi, qu'il est prévu que lesdits paiements de transfert seront effectivement obtenus.

Le vérificateur général de Laval,

Michèle Galipeau, CPA auditeur, CA

Michèle Galipeau, CPA auditeur, CA

Laval, Québec
Le 29 mars 2016

BUREAU DU VÉRIFICATEUR DE LAVAL
1200, boul. Chomedey, bureau 500, C. P. 422
Succursale Saint-Martin, Laval (Québec) H7V 3Z4
Téléphone : 450 978-6888
Télécopieur : 450 680-2866

ÉTAT DES RÉSULTATS

Exercice terminé le 31 décembre 2015

	Notes	2015 Budget	**2015 Réel**	2014 Réel
		$	**$**	$
REVENUS				
Fonctionnement				
Contribution de la Ville de Laval		61 241 000	**61 241 000**	57 357 000
Usagers	3	34 054 648	**32 662 040**	32 196 706
Transferts du gouvernement du Québec	4	22 239 896	**21 774 833**	19 881 538
Contribution de l'Agence métropolitaine de transport	5	10 568 187	**15 264 637**	10 888 390
Autres revenus	6	2 988 413	**2 809 399**	2 659 146
		131 092 144	**133 751 909**	122 982 780
Investissement				
Transferts du gouvernement du Québec	4	5 865 641	**4 833 757**	8 853 034
		136 957 785	**138 585 666**	131 835 814
CHARGES				
Transport régulier		85 441 123	**86 061 404**	81 654 765
Administration générale		14 793 832	**15 599 731**	15 251 884
Transport adapté		9 414 941	**9 271 946**	8 704 611
Contribution à l'Agence métropolitaine de transport	5	8 145 809	**7 420 990**	6 881 815
Intérêts et frais de financement		2 860 333	**2 668 097**	2 386 524
Dépenses imprévues		1 937 322	**-**	-
Amortissement des immobilisations		14 461 000	**14 920 135**	11 909 584
		137 054 360	**135 942 303**	126 789 183
EXCÉDENT DE L'EXERCICE		(96 575)	**2 643 363**	5 046 631
Excédent accumulé au début de l'exercice			**66 668 208**	61 621 577
EXCÉDENT ACCUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE			**69 311 571**	66 668 208

Les notes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 décembre 2015

	Notes	**2015**	2014
		$	$
ACTIFS FINANCIERS			
Encaisse		**19 925 320**	3 347 176
Débiteurs	7	**12 191 492**	16 885 295
Transferts à recevoir	8	**20 102 300**	27 227 825
		52 219 112	47 460 296
PASSIFS			
Créditeurs et frais courus	10	**22 933 203**	18 272 975
Revenus perçus d'avance		**1 919 470**	1 600 503
Dette à long terme	11	**81 138 222**	62 707 974
Passif au titre des avantages sociaux futurs	13	**10 422 800**	10 905 700
		116 413 695	93 487 152
DETTE NETTE	12	**(64 194 583)**	(46 026 856)
ACTIFS NON FINANCIERS			
Immobilisations	14	**124 429 155**	105 612 454
Stocks de fournitures		**2 519 381**	2 605 398
Autres actifs non financiers	15	**6 557 618**	4 477 212
		133 506 154	112 695 064
EXCÉDENT ACCUMULÉ		**69 311 571**	66 668 208
Engagements	16		
Éventualités	17		

Les notes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE

Exercice terminé le 31 décembre 2015

	Notes	**2015**	2014
		$	$
EXCÉDENT DE L'EXERCICE		**2 643 363**	5 046 631
Variation des immobilisations			
Acquisitions		**(33 737 668)**	(23 229 804)
Produit de cession		**360**	2 675
Amortissement des immobilisations		**14 920 135**	11 909 584
Perte sur cession		**472**	23 343
		(18 816 701)	(11 294 202)
Variation des stocks de fournitures		**86 017**	(116 825)
Variation des autres actifs non financiers		**(2 080 406)**	(198 634)
		(1 994 389)	(315 459)
VARIATION DE LA DETTE NETTE		**(18 167 727)**	(6 563 030)
Dette nette au début de l'exercice		**(46 026 856)**	(39 463 826)
DETTE NETTE À LA FIN DE L'EXERCICE	12	**(64 194 583)**	(46 026 856)

Les notes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice terminé le 31 décembre 2015

	2015	2014
	$	$
Activités de fonctionnement		
Excédent de l'exercice	**2 643 363**	5 046 631
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	**14 920 135**	11 909 584
Perte sur cession d'immobilisations	**472**	23 343
	17 563 970	16 979 558
Variation nette des éléments hors caisse		
Débiteurs	**4 693 803**	(3 963 600)
Transferts à recevoir	**7 125 525**	(9 086 892)
Stocks de fournitures	**86 017**	(116 825)
Autres actifs non financiers	**(2 080 406)**	(198 634)
Créditeurs et frais courus	**2 821 933**	1 273 764
Revenus perçus d'avance	**318 967**	(127 560)
Passif au titre des avantages sociaux futurs	**(482 900)**	(88 900)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	**30 046 909**	4 670 911
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisitions	**(31 899 373)**	(22 064 021)
Produit de cession	**360**	2 675
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	**(31 899 013)**	(22 061 346)
Activités de financement		
Émission de dettes à long terme	**33 707 000**	13 843 000
Remboursement de la dette à long terme	**(15 469 000)**	(12 319 000)
Variation des frais reportés liés à la dette à long terme	**192 248**	9 746
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	**18 430 248**	1 533 746
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	**16 578 144**	(15 856 689)
Encaisse au début de l'exercice	**3 347 176**	19 203 865
Encaisse à la fin de l'exercice	**19 925 320**	3 347 176

Les notes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2015

1. Statut et nature des activités

La Société de transport de Laval (ci-après la Société) est constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (L.R.Q., chapitre S-30.01). Elle exploite une entreprise qui a pour responsabilité d'organiser et de fournir le transport en commun sur le territoire de la Ville de Laval.

2. Sommaire des principales méthodes comptables

En tant qu'autre organisme public, les états financiers de la Société sont dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

a) Méthode de comptabilité

La comptabilisation des transactions s'effectue selon la méthode de comptabilité d'exercice. En vertu de cette méthode, les éléments de revenus, de charges, d'actifs et de passifs sont constatés au cours de l'exercice où ont lieu les faits et les transactions leur donnant lieu.

Les charges comprennent le coût des biens consommés et des services obtenus au cours de l'exercice, et incluent l'amortissement annuel du coût des immobilisations.

b) Estimations comptables

Pour dresser les états financiers conformément aux normes comptables, la direction de la Société doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que la Société pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Les principales estimations comprennent la durée de vie utile des immobilisations, le montant à recevoir de l'Agence métropolitaine de transport (AMT) relativement à la quote-part de la taxe sur le carburant, les provisions à l'égard des salaires et avantages sociaux et les hypothèses actuarielles liées à l'établissement des charges et des obligations au titre des avantages sociaux futurs.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2015

2. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

c) Constatation des revenus

Les revenus tirés du transport des usagers sont constatés au moment où les paiements en espèces ont lieu ou lorsque les droits de passage sont utilisés par la clientèle. Pour ce qui est des titres mensuels, les revenus sont constatés dans la période où ces titres sont valides.

Les contributions sont constatées lorsque les conditions donnant droit à ces aides gouvernementales ou municipales sont remplies, dans la mesure où elles ont été autorisées, et qu'une estimation raisonnable des montants est possible.

Les revenus de transfert sont constatés aux états financiers à titre de revenus dans l'exercice au cours duquel surviennent les faits qui donnent lieu aux transferts, pour autant qu'ils aient été autorisés, que les critères d'admissibilité soient satisfaits et qu'une estimation raisonnable des montants soit possible, sauf lorsque les stipulations de l'accord créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Dans un tel cas, le transfert est constaté à titre de passif au poste revenus perçus d'avance.

Les autres revenus sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés.

d) Actifs financiers

Les actifs financiers sont comptabilisés au coût.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
Au 31 décembre 2015

2. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

e) Actifs non financiers

Les actifs non financiers sont, de par leur nature, employés normalement pour fournir des services futurs.

Immobilisations

Amortissement

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Le coût comprend les frais financiers capitalisés pendant la période de construction ou d'amélioration. L'amortissement est calculé en fonction de leur durée de vie utile selon les méthodes, les durées et les taux annuels suivants :

	Méthode	Durée/Taux
Infrastructures	Linéaire	10 à 15 ans
Bâtiments	Linéaire	40 ans
Véhicules	Dégressif	22 % et 30 %
Ameublement et équipements de bureau	Linéaire	4 à 15 ans
Machinerie, outillage et équipements	Linéaire	5 à 15 ans

Les immobilisations sont amorties dès leur date de mise en service. Les immobilisations en cours de construction ou d'amélioration et les immobilisations hors service ne font pas l'objet d'un amortissement.

Réduction de valeur

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation ne contribue plus à la capacité de la Société de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à une immobilisation est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation est réduit pour refléter la baisse de valeur. Toute moins-value sur les immobilisations est passée en charges à l'état des résultats et aucune reprise de moins-value ne peut être constatée ultérieurement.

Stocks de fournitures

Les stocks de fournitures comprennent essentiellement des pièces utilisées pour l'entretien du matériel roulant et des infrastructures de la Société. Ils sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé selon la méthode du coût moyen.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
Au 31 décembre 2015

2. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

f) Dette à long terme

Les frais d'émission liés à la dette à long terme sont reportés et amortis sur la durée de chaque emprunt concerné, selon la méthode linéaire. Le solde non amorti est inclus aux frais reportés liés à la dette à long terme. La dette à long terme est présentée nette de ces frais à l'état de la situation financière.

g) Charges et passif au titre des avantages sociaux futurs

Régimes de retraite à cotisations déterminées

La charge correspond aux cotisations versées par l'employeur.

Un passif est constaté dans les créditeurs et frais courus pour des cotisations dues non versées à la fin de l'exercice de même que pour des cotisations à être versées dans les exercices subséquents relativement à des services déjà rendus.

Le régime de retraite des élus municipaux, auquel participe la Société, est comptabilisé comme un régime de retraite à cotisations déterminées.

Avantages sociaux futurs à prestations déterminées

En plus des prestations de retraite, ces avantages comprennent notamment :

- les avantages complémentaires de retraite, comme la couverture des soins de santé et l'assurance vie offertes aux retraités; et
- les avantages postérieurs à l'emploi.

La charge est établie selon la comptabilité d'exercice intégrale de manière à attribuer le coût des prestations constituées aux exercices au cours desquels les services correspondants sont rendus par les salariés participants. Se rajoutent, à titre de frais de financement, les intérêts débiteurs sur les obligations au titre des prestations constituées moins le rendement espéré des actifs du régime.

Un actif ou un passif, au titre des avantages sociaux futurs, est présenté à l'état de la situation financière pour refléter l'écart à la fin de l'exercice entre la valeur des obligations au titre des prestations constituées et la valeur des actifs du régime, net des gains et pertes actuariels non amortis et net d'une provision pour moins-value dans le cas d'un actif, s'il y a lieu.

Les obligations, au titre des prestations constituées, sont calculées de façon actuarielle selon la méthode suivante : répartition des prestations au prorata des services avec projection des salaires futurs, à partir du taux d'actualisation fixé et des hypothèses les plus probables de la Société en matière d'évolution des salaires, de roulement du personnel, d'âge de départ à la retraite des participants, d'évolution des coûts futurs et d'autres facteurs actuariels.

Aux fins du calcul de la valeur des actifs et du rendement espéré des actifs, ceux-ci sont évalués selon la méthode de la valeur ajustée sur une période de quatre ans.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2015

2. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

Avantages sociaux futurs à prestations déterminées (suite)

Les gains et les pertes actuariels sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active (DMERCA) des salariés participants. L'amortissement débute dans l'exercice subséquent à celui de la constatation du gain ou de la perte.

Le coût des services passés découlant d'une modification de régime est passé immédiatement comme charge. Il fait l'objet, en contrepartie, d'un montant à pourvoir dans le futur à des fins fiscales.

L'excédent de la charge de l'exercice sur le décaissement requis, dans le cas des régimes non capitalisés, fait l'objet en contrepartie d'un montant à pourvoir dans le futur à des fins fiscales.

h) Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir

Les dépenses constatées à taxer ou à pourvoir correspondent à des charges comptabilisées dans l'exercice, ou antérieurement, qui font l'objet d'un amortissement différé à des fins fiscales. Ils sont créés aux fins suivantes, à la suite d'un choix exercé par la Société, et amortis selon les durées indiquées ci-dessous par affectation aux activités de fonctionnement à des fins fiscales.

- Avantages sociaux futurs
  - ❖ Pour le déficit constaté initialement au 1er janvier 2007, dans le cas des régimes capitalisés : de façon progressive sur la DMERCA des salariés participants. Dans le cas des régimes non capitalisés : le déficit n'est pas amorti.
  - ❖ Pour le coût relié aux services passés découlant de modifications de régime de retraite à prestations déterminées : sur la DMERCA des salariés participants touchés.
  - ❖ À titre de mesure d'allégement, pour l'excédent de la charge de fonctionnement sur le décaissement requis dans le cas des régimes non capitalisés : aucun amortissement n'est constaté.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2015

2. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

h) Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir (suite)

- Appariement fiscal des revenus de transfert
  - ❖ Démarcation des intérêts et du capital : exercice subséquent.
- Financement à long terme des activités de fonctionnement
  - ❖ Pour les frais d'émission de la dette à long terme en question : au fur et à mesure du remboursement en capital.

i) Instruments financiers dérivés

La Société utilise périodiquement des contrats de swaps sur marchandises pour se couvrir des fluctuations du prix du carburant. Les gains et pertes qui y sont reliés sont constatés dans l'état des résultats au cours de la période où ils sont réalisés et sont présentés avec la charge relative à l'élément couvert. La Société n'a pas recours à des instruments financiers à des fins spéculatives.

3. Usagers

	2015 Budget	**2015 Réel**	2014 Réel
	$	**$**	$
Transport régulier	21 273 169	**19 852 634**	20 089 532
Revenus régionaux[(a)]	11 844 813	**11 924 394**	11 172 471
Transport adapté	936 666	**885 012**	934 703
	34 054 648	**32 662 040**	32 196 706

[(a)] Les revenus régionaux attribuables à la Société proviennent du partage de la vente des titres de transport métropolitain effectué par l'Agence métropolitaine de transport.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2015

4. Transferts du gouvernement du Québec

	2015 Budget	**2015 Réel**	2014 Réel
	$	**$**	$
Fonctionnement			
Exploitation - transport régulier	10 762 291	**12 078 795**	10 711 223
Exploitation - transport adapté	3 883 459	**4 148 951**	3 820 563
Financement	7 594 146	**5 545 378**	5 347 188
Autres		**1 709**	2 564
	22 239 896	**21 774 833**	19 881 538
Investissement			
Immobilisations	5 865 641	**4 833 757**	8 853 034
	28 105 537	**26 608 590**	28 734 572

5. Agence métropolitaine de transport

	2015 Budget	**2015 Réel**	2014 Réel
	$	**$**	$
Quote-part de la taxe sur les carburants	5 500 000	**10 085 098**	5 800 000
Aide à l'intégration tarifaire	4 422 835	**4 561 333**	4 431 413
Aide métropolitaine	645 352	**618 206**	656 977
	10 568 187	**15 264 637**	10 888 390

	2015 Budget	**2015 Réel**	2014 Réel
	$	**$**	$
Équipements métropolitains	1 458 163	**1 550 372**	1 247 432
Contribution aux trains de banlieue	6 687 646	**5 870 618**	5 618 133
Autres	-	**-**	16 250
	8 145 809	**7 420 990**	6 881 815

NOTES COMPLÉMENTAIRES
Au 31 décembre 2015

6. Autres revenus

	2015 Budget $	**2015 Réel $**	2014 Réel $
Publicité	645 541	**798 656**	795 603
Gestion des équipements et infrastructures métropolitains	503 669	**516 279**	503 699
Revenus d'intérêts	215 000	**180 424**	219 830
Activités accessoires et autres revenus	1 624 203	**1 314 040**	1 140 014
	2 988 413	**2 809 399**	2 659 146

7. Débiteurs

	2015 $	2014 $
Agence métropolitaine de transport	**6 281 422**	13 188 865
Comptes clients généraux	**2 344 244**	1 673 796
Taxes à la consommation	**1 873 389**	1 494 750
Autres (a)	**1 692 437**	527 884
	12 191 492	16 885 295

(a) Les débiteurs autres incluent un montant de 741 587 $ (aucun en 2014) de la Ville de Laval.

8. Transferts à recevoir

	2015 $	2014 $
Gouvernement du Québec		
Remboursement de la dette à long terme	**12 507 916**	9 413 368
Exploitation - transport régulier	**2 542 348**	11 260 330
Exploitation - transport adapté	**1 405 778**	1 280 805
Immobilisations	**3 750 171**	5 161 215
Autres	**(103 913)**	112 107
	20 102 300	27 227 825

NOTES COMPLÉMENTAIRES
Au 31 décembre 2015

9. Emprunt bancaire

La Société dispose d'une marge de crédit autorisée de 10 000 000 $, au taux préférentiel de 2,7 % (3 % au 31 décembre 2014) et renégociable annuellement.

La *Loi* sur *les sociétés de transport en commun* prévoit que la Ville de Laval est garante des engagements et obligations de la Société, ce qui inclut l'emprunt bancaire contracté par la Société. La garantie est sans contrepartie.

10. Créditeurs et frais courus

	2015	2014
	$	$
Salaires et charges sociales	**12 345 466**	11 154 027
Fournisseurs et frais courus	**10 095 382**	6 400 478
Intérêts courus de la dette à long terme	**249 780**	271 745
Retenues sur contrats et dépôts de garantie	**242 575**	446 725
	22 933 203	18 272 975

NOTES COMPLÉMENTAIRES
Au 31 décembre 2015

11. Dette à long terme

	2015	2014
	$	$
Obligations		
Taux d'intérêt variant de 1,3 % à 2,75 % (1,3 % à 4,55 % en 2014) échéant de novembre 2016 à décembre 2020	**81 501 000**	63 263 000
Frais reportés liés à la dette à long terme	**(362 778)**	(555 026)
	81 138 222	62 707 974

La dette à long terme représente des obligations directes et générales de la Société. La *Loi sur les sociétés de transport en commun* prévoit que la Ville de Laval est garante des engagements et obligations de la Société, ce qui inclut la dette à long terme contractée par la Société.

Les versements estimatifs sur la dette à long terme, incluant les refinancements prévus et autorisés, au cours des prochains exercices s'établissent comme suit :

Année	$
2016	10 925 000
2017	11 222 000
2018	11 463 000
2019	9 882 000
2020	9 604 000
1 à 5 ans	53 096 000
6 à 10 ans	27 655 000
11 ans et plus	750 000
	81 501 000

12. Dette nette

	2015	2014
	$	$
À la charge de		
Municipalité	**17 767 841**	14 800 393
Tiers		
Gouvernement du Québec - revenus futurs découlant d'ententes	**46 344 543**	31 161 222
Autres	**82 199**	65 241
	64 194 583	46 026 856

NOTES COMPLÉMENTAIRES
Au 31 décembre 2015

13. Passif au titre des avantages sociaux futurs

a) Description générale des régimes d'avantages sociaux

La Société a un certain nombre de régimes à prestations déterminées et à cotisations déterminées, capitalisés et non capitalisés, qui assurent à tous les salariés le paiement de prestations de retraite, d'avantages complémentaires de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi.

Les employés cadres et non syndiqués de la Société participent au Régime de retraite des employés cadres et non syndiqués de la Société de transport de Laval. Ce régime est un régime à prestations déterminées. Les participants et la Société se partagent le financement du régime par le versement de cotisations. Les prestations prévues au titre du régime de retraite sont principalement fonction du nombre d'années de service et de la moyenne des cinq meilleures années consécutives de rémunération. Les employés cadres et non syndiqués de la Société bénéficient également d'un programme d'allocation de retraite. Le programme d'allocation de retraite est un régime non capitalisé à prestations déterminées fournissant une rente supplémentaire à certains employés. Cette rente représente l'excédent de la rente déterminée au régime de retraite sans tenir compte des limites fiscales imposées par la loi de l'impôt sur celle du régime de retraite en tenant compte de ces limites. Pour ce régime, seul l'employeur est responsable du financement.

L'évaluation actuarielle la plus récente du régime de retraite aux fins de la capitalisation a été effectuée le 31 décembre 2013 et la prochaine évaluation doit être effectuée en date du 31 décembre 2015.

Les employés syndiqués de la Société couverts par les accréditations du Syndicat des chauffeurs de la Société de transport de Laval (SCFP) et le Syndicat des employés de terminus de la Société de transport de Laval (SCFP) participent au Régime de retraite des chauffeurs d'autobus de la Société de transport de Laval, alors que les employés couverts par les accréditations du Syndicat des employés d'entretien de la Société de transport de Laval (CSN) et le Syndicat des employés de bureau de la Société de transport de Laval (CSN) participent au Régime de retraite des employés syndiqués de bureau et d'entretien de la Société de transport de Laval. Ces deux régimes, à des fins comptables, sont des régimes à cotisations déterminées. La contribution de la Société se limite à 9,0 % des salaires admissibles.

Les employés de la Société bénéficient également d'une gamme d'avantages sociaux complémentaires de retraite et postérieurs à l'emploi qui comprennent, notamment, l'assurance vie, la couverture de soins de santé, un régime de continuation de salaire temporaire durant l'invalidité ainsi que le maintien des protections d'assurance lors de certaines absences prolongées. Ces avantages varient dépendamment du groupe d'emploi à l'intérieur duquel se retrouve un employé.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
Au 31 décembre 2015

13. Passif au titre des avantages sociaux futurs (suite)

b) Passif au titre des avantages sociaux futurs

	2015	2014
	$	$
Actif du régime à prestations déterminées capitalisé	**5 008 000**	3 650 700
Passif des régimes à prestations déterminées non capitalisés	**(15 430 800)**	(14 556 400)
	(10 422 800)	(10 905 700)

c) Charge de l'exercice

	2015	2014
	$	$
Régime à prestations déterminées capitalisé	**1 563 400**	1 878 900
Régimes à prestations déterminées non capitalisés	**1 642 100**	1 635 400
Régime de retraite à cotisations déterminées	**3 983 886**	3 811 557
Régime de retraite des élus municipaux	**21 579**	22 784
	7 210 965	7 348 641

NOTES COMPLÉMENTAIRES
Au 31 décembre 2015

13. Passif au titre des avantages sociaux futurs (suite)

d) Situation actuarielle aux fins de comptabilisation

	Régime à prestations déterminées capitalisé		Régimes à prestations déterminées non capitalisés	
	2015	2014	**2015**	2014
	$	$	**$**	$
Valeur des actifs à la fin de l'exercice	**40 901 600**	35 796 700	**-**	-
Valeur des obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	**(40 901 600)**	(36 632 400)	**(16 938 600)**	(14 756 500)
Situation actuelle nette : déficit de comptabilisation	**-**	(835 700)	**(16 938 600)**	(14 756 500)
Pertes actuarielles non amorties	**5 008 000**	4 486 400	**1 507 800**	200 100
Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs à la fin de l'exercice	**5 008 000**	3 650 700	**(15 430 800)**	(14 556 400)

e) Charge de l'exercice

	Régime à prestations déterminées capitalisé		Régimes à prestations déterminées non capitalisés	
	2015	2014	**2015**	2014
	$	$	**$**	$
Coût des avantages pour les services rendus au cours de l'exercice	**1 680 700**	1 693 000	**1 240 400**	1 114 000
Coût des services passés découlant d'une modification de régime	**-**	(1 411 700)		
Cotisations salariales des employés	**(575 400)**	(521 000)	**-**	-
Amortissement des pertes actuarielles	**457 300**	544 800	**(84 700)**	4 300
Pertes actuarielles constatées lors d'une modification de régime	**-**	1 411 700	**-**	-
Charge de l'exercice excluant les intérêts	**1 562 600**	1 716 800	**1 155 700**	1 118 300
Intérêts débiteurs sur les obligations au titre des prestations constituées	**2 246 800**	2 012 100	**486 400**	517 100
Rendement espéré des actifs	**(2 246 000)**	(1 850 000)	**-**	-
Charge d'intérêts nette	**800**	162 100	**486 400**	517 100
Charge de l'exercice	**1 563 400**	1 878 900	**1 642 100**	1 635 400
Montants versés par l'employeur	**2 920 700**	2 953 300	**767 700**	649 900

NOTES COMPLÉMENTAIRES
Au 31 décembre 2015

13. Passif au titre des avantages sociaux futurs (suite)

f) Principales hypothèses (taux pondérés)

	Régime à prestations déterminées capitalisé		Régimes à prestations déterminées non capitalisés	
	2015	2014	**2015**	2014
Taux d'actualisation (fin d'exercice)	**6,10 %**	6,10 %	**2,75 %**	3,25 %
Taux de rendement prévu à long terme (au cours de l'exercice)	**6.10 %**	6,10 %	**s. o.**	s. o.
Taux de croissance des salaires (fin d'exercice)	**3,10 %**	3,10 %	**2,52 %**	2,52 %
Taux d'inflation (fin d'exercice)	**2,10 %**	2,10 %	**2,10 %**	2,10 %
Taux initial de croissance du coût des soins de santé (fin d'exercice)	**s. o.**	s. o.	**6,46 %**	6,64 %
Taux ultime de croissance du coût des soins de santé (fin d'exercice)	**s. o.**	s. o.	**4,50 %**	4,50 %
Année où la tendance rejoint le taux ultime (fin d'exercice)	**s. o.**	s. o.	**2027**	2027

g) La Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal

Le 5 décembre 2014, le gouvernement du Québec a sanctionné la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal (RLRQ, c. 15) (ci-après la « Loi »). La Loi vise la restructuration des régimes de retraite et vient distinguer les modalités d'application relativement au service accumulé avant le 1er janvier 2014 (ci-après le « service antérieur ») et le service qui s'accumule à compter de cette date (ci-après le « service postérieur »). Une évaluation actuarielle au 31 décembre 2013 est requise par la Loi pour tous les régimes visés.

Un processus prévoit une période de négociations débutant le 1er février 2015 afin de déterminer la nature des changements qui seront apportés aux régimes. En l'absence d'entente, une décision sans appel sera prise ultimement par un arbitre.

Des requêtes introductives d'instance en déclaration d'inconstitutionnalité et en nullité ont été déposées devant la Cour supérieure visant à faire annuler cette Loi. Puisque l'issue de ces démarches est indéterminable, les incidences possibles de ces requêtes n'ont pas été prises en compte au 31 décembre 2014, ni au 31 décembre 2015.

La Loi prévoit divers éléments visant les modalités du service antérieur et celles du service postérieur. Sans être une liste exhaustive, voici les principaux changements prévus à la Loi.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
Au 31 décembre 2015

13. Passif au titre des avantages sociaux futurs (suite)

g) La Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal (suite)

Pour le service antérieur :

- Élimination de l'indexation automatique de la rente de retraite et de la prestation additionnelle pour les participants actifs;
- Partage du déficit attribuable aux participants actifs entre la Société et les participants actifs (portion entre 45 % et 50 % aux participants actifs);
- Suspension possible de l'indexation automatique des rentes des participants retraités à compter de 2017 selon certaines conditions prévues à la Loi (incluant une décision de la Société prise à cet effet avec convocation des retraités à une assemblée).

Conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (SP 3250) et aux directives du MAMOT, seuls les deux premiers points ont été considérés au cours de l'exercice 2014.

Pour le service postérieur :

- Élimination de l'indexation automatique de la rente de retraite et de la prestation additionnelle pour les participants actifs;
- Plafonnement de la cotisation d'exercice à 18 % de la masse salariale;
- Partage à 50 / 50 de la cotisation d'exercice entre les participants actifs et la Société;
- Partage à 50 / 50 des déficits liés au service postérieur entre les participants actifs et la Société;
- Mise en place d'un fonds de stabilisation auquel des cotisations d'au moins 10 % de la cotisation d'exercice seront versées (parts égales entre les participants actifs et la Société).

Les incidences de ces modifications ont été comptabilisées au cours des exercices terminés le 31 décembre 2014 et 2015.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
Au 31 décembre 2015

14. Immobilisations

	Solde au début	Addition	Cession / Ajustements	Solde à la fin
	$	$	$	$
Coût				
Infrastructures	3 213 995	682 907	223 765	3 673 137
Bâtiments	50 251 490	10 573 945		60 825 435
Véhicules	142 166 697	14 508 134		156 674 831
Ameublement et équipements de bureau	21 168 188	1 356 917	51 314	22 473 791
Machinerie, outillage et équipements	15 129 466	1 629 364		16 758 830
Terrains	2 445 918	-		2 445 918
	234 375 754	28 751 267	275 079	262 851 942
Immobilisations en cours	9 608 076	4 986 401		14 594 477
	243 983 830	33 737 668	275 079	277 446 419
Amortissement cumulé				
Infrastructures	1 997 623	117 896	223 765	1 891 754
Bâtiments	16 603 052	1 249 488		17 852 540
Véhicules	100 298 173	11 172 935		111 471 108
Ameublement et équipements de bureau	11 937 411	1 380 293	50 482	13 267 222
Machinerie, outillage et équipements	7 535 117	999 523		8 534 640
	138 371 376	14 920 135	274 247	153 017 264
Valeur comptable nette	105 612 454			124 429 155

Au 31 décembre 2015, des immobilisations ainsi que des immobilisations en cours, au coût de 4 120 159 $ (2 281 864 $ en 2014), sont inscrites dans les créditeurs et frais courus.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
Au 31 décembre 2015

15. Autres actifs non financiers

	2015	2014
	$	$
Dépôt pour l'achat d'autobus	**6 361 191**	4 285 016
Frais payés d'avance	**196 427**	192 196
	6 557 618	4 477 212

16. Engagements

Au 31 décembre 2015, la Société a des engagements qui s'établissent comme suit :

a) Contrat d'acquisition d'autobus urbains

Par l'entremise du processus d'achats unifiés regroupant les membres de l'Association du transport urbain du Québec (ATUQ), la Société de transport de Montréal (STM) a été mandatée pour faire l'acquisition d'autobus hybrides à plancher surbaissé pour les années 2013 à 2016. Ce contrat comporte également deux options d'une année chacune, soit une pour 2017 et une pour 2018. Le montant total des contrats pour la Société, y compris les années d'option, ne doit pas dépasser 120 M$. La Société prévoit recevoir 28 autobus en 2016 pour une valeur estimée à 22,6 M$. Une avance contractuelle de 6,3 M$ a été versée en date du 31 décembre 2015.

b) Contrats de services pour le transport aux personnes handicapées

Dans le cadre de ses opérations de transport adapté, la Société a octroyé deux contrats de services, soit un premier en 2010 pour le transport par minibus et un second en 2011 pour le transport par taxi collectif. Le contrat pour le transport par minibus comportait une option de prolongation de 48 mois que la Société a décidé d'exercer. Le solde résiduel de ces deux contrats est de 18,0 M$. Les versements prévus s'établissent de la façon suivante : 8,5 M$ en 2016, 4,7 M$ en 2017 et 4,8 M$ en 2018.

c) Contrats d'approvisionnement en carburant

Par l'entremise du processus d'achats unifiés de l'ATUQ, la Société a mandaté la STM pour négocier un contrat d'approvisionnement en carburant auprès d'un fournisseur, lequel comporte une durée prédéterminée. La Société a également négocié des ententes (contrats de swaps) avec des institutions financières afin d'atténuer les effets de fluctuations du prix du carburant sur le marché, et ce, jusqu'au 31 décembre 2017. La Société s'est engagée à payer une quantité de 18 millions de litres à un prix fixe, ce qui représente une somme d'environ 14,0 M$.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2015

16. Engagements (suite)

d) Mesures préférentielles

Dans le cadre du programme visant la mise en service des mesures préférentielles pour les autobus, la Société a octroyé plusieurs contrats pour des services professionnels pour un montant total de 4,5 M$. Les versements sont de 4,4 M$ en 2016 et 0,1 M$ pour les années ultérieures.

e) Agrandissement garage et bâtiments

La Société a octroyé des contrats en vue de l'agrandissement de son garage pour un montant de 5,7 M$, dont la totalité des versements sera versée en 2016.

En vertu de la *Loi sur les sociétés de transport en commun*, la Ville de Laval est garante des obligations et des engagements de la Société. La garantie est sans contrepartie.

17. Éventualités

Dans le cours normal de ses activités, la Société de transport de Laval fait l'objet de divers litiges. Bien que l'issue de ces litiges, au 31 décembre 2015, ne puisse être déterminée avec certitude, la Société est d'avis que leur dénouement n'aura aucune incidence défavorable importante sur sa situation financière, ses résultats et ses flux de trésorerie.

18. Données budgétaires

L'état des résultats ainsi que les activités de fonctionnement et d'investissement à des fins fiscales comportent une comparaison avec le budget adopté par la Ville de Laval le 1er décembre 2014.

19. Opérations entre apparentés

La Société fait partie du périmètre comptable de la Ville de Laval. La Société ne réalise aucune opération importante avec la Ville de Laval dans le cours normal de ses affaires, en excluant les contributions reçues de la Ville de Laval, soit 61 241 000 $ en 2015 et 57 357 000 $ en 2014.

ANNEXE A – DETTE À LONG TERME

Au 31 décembre 2015

Émission					Solde	
Date	Numéro	Montant	Taux d'intérêt	Échéance	**2015**	2014
		$	%		**$**	$
2005-03-30	31	12 600 000	4,3769	2 015	**-**	2 059 000
2010-01-26	37	4 476 000	2,8120	2 015	**-**	2 590 000
2010-12-21	38	6 153 000	2,8336	2 015	**-**	3 767 000
2011-11-23	39	25 284 000	2,5581	2 016	**16 214 000**	18 601 000
2012-11-21	40	4 260 000	2,2387	2 017	**3 293 000**	3 625 000
2013-02-20	41	4 710 000	2,0419	2 018	**2 896 000**	3 814 000
2013-07-23	42	6 612 000	2,1876	2 018	**4 734 000**	5 685 000
2013-09-18	43	2 000 000	2,6203	2 018	**1 649 000**	1 827 000
2013-12-18	44	8 230 000	2,3967	2 018	**6 648 000**	7 452 000
2014-05-21	45	5 669 000	2,1268	2 019	**4 911 000**	5 669 000
2014-10-21	46	8 174 000	2,2417	2 019	**7 449 000**	8 174 000
2015-02-18	47	2 719 000	1,5706	2 020	**2 719 000**	-
2015-05-20	48	15 375 000	1,9148	2 020	**15 375 000**	-
2015-12-15	49	15 613 000	2,1676	2 020	**15 613 000**	-
					81 501 000	63 263 000

ANNEXE B – CHARGES PAR OBJET

Exercice terminé le 31 décembre 2015

	2015 Budget $	**2015 Réel $**	2014 Réel $
Salaires, traitements et avantages sociaux	80 136 692	**80 642 681**	77 074 325
Carburant	8 553 474	**8 845 621**	8 335 078
Contrats de transport adapté	8 728 825	**8 592 111**	8 007 904
Entretien et réparations des véhicules	3 687 491	**4 384 317**	4 000 959
Honoraires et contrats	3 186 442	**2 876 929**	3 427 868
Entretien et réparations des bâtiments et équipements	2 273 870	**2 263 573**	1 869 403
Services publics	1 412 591	**1 575 480**	1 346 805
Assurances, taxes et immatriculations	967 249	**1 009 605**	931 837
Matériel et fournitures	302 557	**342 541**	245 166
Cotisations, frais de représentation et autres dépenses	286 160	**286 860**	272 758
Location	114 545	**113 363**	99 157
Dépenses imprévues	1 937 322	**-**	-
Contribution à l'Agence métropolitaine de transport	8 145 809	**7 420 990**	6 881 815
Intérêts et frais de financement	2 860 333	**2 668 097**	2 386 524
Amortissement des immobilisations	14 461 000	**14 920 135**	11 909 584
	137 054 360	**135 942 303**	126 789 183

ANNEXE C – ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES

Exercice terminé le 31 décembre 2015

	2015 Budget	**2015 Réel**	2014 Réel
	$	**$**	$
Revenus			
Contribution de la Ville de Laval	61 241 000	**61 241 000**	57 357 000
Usagers	34 054 648	**32 662 040**	32 196 706
Transferts du gouvernement du Québec	22 239 896	**21 774 833**	19 881 538
Contribution de l'Agence métropolitaine de transport	10 568 187	**15 264 637**	10 888 390
Autres revenus	2 988 413	**2 809 399**	2 659 146
	131 092 144	**133 751 909**	122 982 780
Charges			
Transport régulier	85 441 123	**86 061 404**	81 654 765
Administration générale	14 793 832	**15 599 731**	15 251 884
Transport adapté	9 414 941	**9 271 946**	8 704 611
Contribution à l'Agence métropolitaine de transport	8 145 809	**7 420 990**	6 881 815
Intérêts et frais de financement	2 860 333	**2 668 097**	2 386 524
Dépenses imprévues	1 937 322	**-**	-
Amortissement des immobilisations	14 461 000	**14 920 135**	11 909 584
	137 054 360	**135 942 303**	126 789 183
Excédent (déficit) de fonctionnement avant conciliation à des fins fiscales	(5 962 216)	**(2 190 394)**	(3 806 403)
Conciliation à des fins fiscales			
Immobilisations			
Produit de cession		**360**	2 675
Amortissement	14 461 000	**14 920 135**	11 909 584
Perte sur cession	-	**472**	23 343
	14 461 000	**14 920 967**	11 935 602
Financement			
Financement à long terme des activités de fonctionnement	539 843	**322 963**	138 333
Remboursement de la dette à long terme	(9 590 071)	**(8 619 495)**	(8 250 418)
	(9 050 228)	**(8 296 532)**	(8 112 085)
Affectations			
Activités d'investissement	(688 099)	**(685 772)**	(659 534)
Excédent accumulé			
Excédent de fonctionnement affecté, réserves financières et fonds réservés	184 043	**192 248**	(85 721)
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	1 055 500	**2 020 608**	1 525 874
	551 444	**1 527 084**	780 619
	5 962 216	**815 519**	4 604 136
Excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	-	**5 961 125**	797 733

ANNEXE D – ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT À DES FINS FISCALES

Exercice terminé le 31 décembre 2015

	2015 Budget	**2015 Réel**	2014 Réel
	$	**$**	$
Revenus			
Transferts du gouvernement du Québec	5 865 641	**4 833 757**	8 853 034
Autres revenus			
Excédent d'investissement avant conciliation à des fins fiscales	5 865 641	**4 833 757**	8 853 034
Conciliation à des fins fiscales			
Immobilisations			
Acquisitions			
Terrain	-	**-**	(2 693 653)
Infrastructures	(7 412 400)	**(2 632 938)**	(1 538 292)
Bâtiments	(21 052 773)	**(13 452 623)**	(3 382 982)
Véhicules	(15 543 575)	**(14 512 978)**	(13 189 538)
Ameublement et équipements de bureau	(2 497 180)	**(1 652 276)**	(1 420 242)
Machinerie, outillage et équipements	(1 078 175)	**(1 486 853)**	(1 005 097)
	(47 584 103)	**(33 737 668)**	(23 229 804)
Financement			
Financement à long terme des activités d'investissement	30 473 863	**23 439 984**	10 635 667
Affectations			
Activités de fonctionnement	688 099	**685 772**	659 534
Excédent accumulé			
Excédent de fonctionnement affecté, réserves financières et fonds réservés	10 556 500	**9 883 645**	1 871 158
	11 244 599	**10 569 417**	2 530 692
	(5 865 641)	**271 733**	(10 063 445)
Excédent (déficit) d'investissement de l'exercice à des fins fiscales	-	**5 105 490**	(1 210 411)

ANNEXE E – EXCÉDENT ACCUMULÉ

Au 31 décembre 2015

	2015	2014
	$	$
Excédent accumulé		
Excédent de fonctionnement affecté, réserves financières et fonds réservés	**22 869 785**	26 984 553
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	**(14 042 230)**	(12 213 870)
Financement des investissements en cours	**4 685 167**	(420 323)
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	**55 798 849**	52 317 848
	69 311 571	66 668 208
VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS		
Excédent de fonctionnement affecté, réserves financières et fonds réservés		
Excédent de fonctionnement affecté	**21 593 908**	25 249 527
Fonds réservés		
Fonds de roulement	**913 099**	1 180 000
Financement des activités de fonctionnement	**362 778**	555 026
	1 275 877	1 735 026
	22 869 785	26 984 553
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir		
Avantages sociaux futurs		
Déficit initial au 1er janvier 2007		
Régime capitalisé	**814 200**	971 700
Régimes non capitalisés	**(8 466 700)**	(8 466 700)
Avantages postérieurs au 1er janvier 2007		
Régime capitalisé	**(20 300)**	(20 300)
Régimes non capitalisés	**(6 774 900)**	(5 900 500)
Paiements de transfert	**768 248**	1 756 956
Financement à long terme des activités de fonctionnement	**(362 778)**	(555 026)
	(14 042 230)	(12 213 870)

ANNEXE E – EXCÉDENT ACCUMULÉ

Au 31 décembre 2015

	2015	2014
	$	$
VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS (suite)		
Financement des investissements en cours		
Financement non utilisé	**5 573 392**	1 894 342
Investissements à financer	**(888 225)**	(2 314 665)
	4 685 167	(420 323)
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs		
Éléments d'actif		
Immobilisations	**124 429 155**	105 612 454
Éléments de passif		
Dette à long terme	**81 138 222**	62 707 974
Montants des débiteurs et autres montants affectés au remboursement de la dette à long terme	**(12 507 916)**	(9 413 368)
	68 630 306	53 294 606
	55 798 849	52 317 848